



COMMUNIQUE DE PRESSE

La CNULCD se réjouit de la nouvelle contribution de la Suisse à la gestion durable des terres

Berne, Suisse, 10 mai 2023 - Aujourd'hui, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et la Direction du développement et de la coopération (DDC) ont signé un nouvel accord de contribution volontaire pour les années 2023 et 2024. La Suisse s'est engagée à verser 400 000 francs suisses pour soutenir davantage la gestion durable des terres et faire en sorte que toutes les parties prenantes, en particulier celles qui représentent les populations les plus vulnérables, puissent être pleinement associées à la prise de décisions au niveau mondial sur les questions relatives aux terres et à la sécheresse.

Se félicitant de cet accord, le Secrétaire exécutif de la CNULCD Ibrahim Thiaw, a déclaré : "Je tiens à saluer la Suisse pour son leadership et son engagement dans les efforts de la Convention pour assurer un avenir durable à nos terres. Le soutien généreux de la Suisse sera essentiel pour améliorer les systèmes fonciers et investir dans des solutions qui mettent les populations, en particulier les plus vulnérables, au premier plan".

Au cours de la cérémonie de signature, Mme Patricia Danzi, directrice de l'Agence suisse du développement et de la coopération, a déclaré : "Les sols sont le fondement de notre sécurité alimentaire et de nos moyens de subsistance. Nous sommes heureux de collaborer avec la CNULCD pour une gestion durable des terres à l'échelle mondiale, contribuant ainsi à des systèmes alimentaires résilients."

La CNULCD a été créée en 1994 en réponse aux défis mondiaux de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. C'est l'une des trois conventions mondiales issues du Sommet de la Terre de Rio, avec les traités sur le climat et la biodiversité. La CNULCD œuvre avec ses 197 signataires pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030, un objectif mondial inscrit dans les objectifs de développement durable. Jusqu'à 40 % des terres dans le monde sont actuellement dégradées, ce qui a des conséquences désastreuses sur le climat, la biodiversité et les moyens de subsistance. Les sécheresses ont augmenté de 29 % depuis 2000 sous l'effet du changement climatique et de la dégradation des terres.

L'un des éléments clés du nouvel accord est de soutenir la participation des femmes à la gestion des terres, en promouvant des régimes fonciers légitimes et sûrs pour tous et la collecte de données ventilées par genre sur les impacts de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. Les droits fonciers des femmes seront au cœur de la Journée de la désertification et de la sécheresse 2023, célébrée dans le monde entier le 17 juin sous le thème "Femme. Sa terre. Ses droits".

"Les femmes sont des acteurs majeurs dans les efforts mondiaux visant à réduire et à enrayer la dégradation des terres. Cependant, dans une grande majorité de pays, les femmes ont un accès et un contrôle inégaux et limités sur les terres. Nous ne pouvons pas atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres sans égalité des genres, tout comme nous ne pouvons pas exclure la moitié de la population des décisions relatives à la gestion des terres en raison de leur genre", a ajouté M. Thiaw, Secrétaire exécutif de la CNULCD.

La Suisse a rejoint la CNULCD en 1996 et, depuis lors, lui a apporté un soutien constant par le biais de son financement de base et de contributions volontaires. Ainsi, le soutien de la Suisse a été essentiel pour assurer la participation des pays les moins avancés et des organisations de la société civile (OSC)



lors de la 15^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP15) à la CNULCD qui s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en 2022.

Le nouvel accord soutiendra la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la Conférence et garantira la diversité des voix lors des futures négociations dans le cadre de la Convention. En outre, il renforcera les synergies entre les trois Conventions de Rio, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature et à la fixation d'objectifs au niveau national en vue d'un avenir plus résilient et durable pour tous.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

CNULCD : Mme Xenya Scanlon

Cheffe de la communication, des relations extérieures et des partenariats

T : +49 152 5454 0492

E : press@unccd.int

Notes aux rédacteurs

La contribution de la Direction suisse du développement et de la coopération pour 2023-2024 a quatre objectifs :

- Aider à faire avancer le travail politique du Secrétariat, en particulier en ce qui concerne le régime foncier ;
- Favoriser les opportunités liées à la terre par l'intermédiaire du panel des OSC ;
- Veiller à ce que les technologies et les informations sur les pratiques de gestion durable des terres soient conformes au cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD, notamment en ce qui concerne la sécheresse et le genre ; et
- Faciliter la participation des groupes vulnérables aux réunions et processus de la CNULCD, notamment les pays les moins avancés, les OSC, les femmes, les jeunes et les groupes de peuples autochtones.

À propos de la CNULCD

La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) est la vision et la voix mondiale pour la terre. Elle rassemble les gouvernements, les scientifiques, les décideurs, le secteur privé et les communautés autour d'une vision commune et d'une action mondiale visant à restaurer et à gérer les terres du monde pour la durabilité de l'humanité et de la planète. Bien plus qu'un traité international signé par 197 parties, la CNULCD est un engagement multilatéral visant à atténuer les effets actuels de la dégradation des terres et à promouvoir la gestion des terres de demain afin de fournir de la nourriture, de l'eau, un abri et des opportunités économiques à toutes les personnes d'une manière équitable et inclusive.